

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 20 Février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt février à dix-heure heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Mercredi 5 Février 2020

Secrétaire de séance : Madame GARCES Catherine

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de votants : 28

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. FRANÇAIS Hubert, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. SUSBIELLE Philippe, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, M. CONTOU-CARRERE Michel, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric

Suppléants :

M. LENDRE Jean-Baptiste	suppléant de	M. LANSALOT-MATRAS Francis
M. HOUSSAYE Robin	suppléant de	M. HOEPFFNER Michel
M. CAZAURANG Jacques	suppléant de	M. OLYMPIE Jean-Yves
M. PECAUT Philippe	suppléant de	M. TEULADE Alain

Pouvoirs :

M. LARCO Jean-Claude	pouvoir à	M. FRANÇAIS Hubert
----------------------	-----------	--------------------

Excusés/absents :

M. BOURGUET Jacques, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CASTILLON Henri, M. CONGUES Christophe, M. DEVALS Gérard, M. MIRANDE David, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°7 - 20.02.20 – ETUDE HYDRAULIQUE DES AFFLUENTS RIVE DROITE DU GAVE D'OLORON SUR LE TERRITOIRE CCBG/CCLO

M. FRANÇAIS présente le rapport n°7.

Les communes du territoire de la Communauté de Communes de Béarn des Gaves (CCBG) situées en rive droite du Gave d'Oloron ont subi plusieurs inondations importantes au cours des dernières années. De la même manière, la commune de Lucq-de-Béarn (Communauté des Communes de Lacq-Orthez – CCLO), située en tête de bassin versant, est également concernée. Les communes considérées ainsi que les bassins versants associés sont :

Communauté de Communes	Communes	Principaux cours d'eau concernés
CCLO	Lucq-de-Béarn	Layous (tête de bassin versant)
CCBG	Préchacq-Navarrenx	Layous
CCBG	Lay-Lamidou	Layous / Laus
CCBG	Dognen	Layous
CCBG	Jasses	Layous / Laus
CCBG	Ogenne-Camptort	Laus
CCBG	Navarrenx	Laus / Arroder
CCBG	Méritein	Lucq

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

CCBG	Bastanès	Barthes
CCBG	Bugnein	Barthes
CCBG	Audaux	Barthes / Labaigt

Suite à ces évènements, le SMGOAO a réalisé une enquête inondation en 2018 auprès des communes afin d'obtenir :

- Une meilleure compréhension des phénomènes ;
- La liste des principales crues historiques sur le territoire ;
- Un tracé (non exhaustif) des zones inondées en crue ;
- Une quantification des dommages aux bâtis, entreprises, équipements collectifs, voiries, parcelles agricoles, etc.

En parallèle, le SMGOAO a également été informé d'études existantes (liste potentiellement non exhaustive) sur les affluents rive droite du Gave d'Oloron.

Il en résulte que la connaissance des phénomènes en jeu reste aujourd'hui incomplète et qu'il est nécessaire de préciser le risque inondation sur ce territoire fortement impacté.

Ainsi, dès 2020, le SMGOAO va entreprendre une démarche de concertation avec les communautés de communes et les communes concernées afin de :

- Dresser un bilan des données connues et des conséquences des crues passées,
- Discuter des besoins de connaissance et suite à donner, avec éventuellement le lancement d'une consultation pour une étude hydraulique visant à améliorer la compréhension des phénomènes locaux,
- Valider les capacités financières des différents acteurs concernés (communes / communauté de communes / partenaires financiers), conformément aux statuts du SMGOAO (cf. Chapitre 3, Article 11), sachant qu'une pré-estimation de l'étude hydraulique globale a été effectuée par les services à hauteur de 200 000 € TTC.

L'objectif étant d'aboutir à une gestion du risque inondation sur ce territoire qui soit partagée de tous.

Après en avoir délibéré,
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Comité Syndical,

- **ADOPTER** le présent rapport
- **AUTORISER** le Président à engager l'ensemble des démarches techniques, administratives et financières

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/02/2020